

CDT ET COMMISSION MÉDICALE

Par **Vaio** Posté le 29/01/2020 à 16h59

Bonjour,

Je dois passer devant la commission médicale après suspension de permis mardi prochain, 4 février (au départ, j'avais pris le 13 février mais un créneau s'est libéré avant donc je saute dessus). je vous expliquerai plus tard pourquoi je ne l'ai toujours pas récupéré alors que la suspension s'arrêtait le 11 décembre.

J'ai fait mes analyses CDT, GammaGT et VGM samedi dernier.

Mon taux de CDT est de 1.7 % pour une VR < 1.8, et il est formulé sur les résultats qu'en cas du résultat à des fins médico-légales, seule une valeur strictement supérieure à 2% est compatible avec un abus d'alcool ou une consommation chronique d'alcool. Entre 1.8 et 2.0%, le résultat doit être considéré comme non conclusif.

Il paraît que le taux de CDT doit être strictement inférieur à 1.7%.

Est-ce que la commission pourra prendre note de la mention et des valeurs qui sont indiquées ?

Peut-être qu'il y a des variables selon les laboratoires ?

Je reviens plus tard vous raconter mon histoire car là, je suis au bureau mais ça me trotte dans la tête.

Merci à vous.

2 RÉPONSES

Moderateur - 28/02/2020 à 16h27

Bonjour,

Finalement, qu'a dit la commission médicale ?

Avez-vous pu récupérer votre permis ?

Cordialement,

le modérateur.

egruffat - 13/11/2020 à 17h46

Bonjour,

J'aimerais avoir votre retour d'expérience par rapport au CDT et à la récupération du permis, je suis dans le même cas que vous.

Merci

Bonne journée
